

Règlement communal temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée - rue de la Gaichel à Eischen

En raison de la réfection d'une toiture dans la rue de la Gaichel à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 13 mai 2025, a voté un règlement temporaire de circulation avec la teneur suivante :

- Art. 1 : Du lundi, 19 mai 2025, à partir de 7h00 jusqu'au 20 mai 2025 inclus, la circulation dans la rue de la Gaichel à Eischen est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur de la maison sise 32, rue de la Gaichel.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 13 mai 2025

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann